



## COMMUNE DE LA CHAMBRE (Savoie)

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022D048

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le

ID : 073-217300672-20221003-2022D048-CC



#### SEANCE DU 3 OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX

Le **TROIS OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX** à 19 H le Conseil Municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI, Maire.

Présents : Mathilde SONZOGNI- André TRUCHET-Florence DRILLAT- Philippe BOST- Charline PHILIPPON- Yannick MILLERET-Martine MARTY-Nathalie BRAUN- Sandra MALENFANT-Gauthier SCHNEIDER-Laurence DIERNAZ- Sindy JACQUET- Yannick LE ROUX.

Excusée : Valérie BENEDETTO

Représenté : Marcel BERTINO donne procuration à Yannick MILLERET

**Nombre de conseillers : 15**

**Présents : 14**

**Votants : 14**

**Date de convocation du conseil municipal : 29/09/2022**

**Secrétaire de séance : Sindy JACQUET.**

#### MOTION CONTRE LA MODIFICATION DES JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DE LA POSTE

A la suite des échanges du 1<sup>er</sup> semestre avec la direction de la Poste, et de leur courrier du 29 août 2022, la commune de la Chambre :

- prend acte de la fermeture du bureau de poste les après-midis, et le lundi, à compter du 31 octobre ;
- s'oppose fermement à la fermeture des locaux le lundi.

Par courrier de réponse, la commune de la Chambre a exprimé son opposition à la diminution des services publics de proximité sur nos territoires ruraux.

Aussi afin d'affirmer de nouveau son opposition à ces modifications, le conseil municipal, à l'unanimité (14 voix pour) :

- **RAPPELLE** que la présence du réseau postal revêt une dimension sociale importante, en permettant l'accès aux services publics locaux essentiels, en particulier pour les personnes âgées ;
- **RAPPELLE** avec force son attachement au service public postal de proximité en matière de cohésion sociale et territoriale ;
- **DÉPLORE** la décision de fermeture totale du bureau le lundi ;
- **DEMANDE** à la Poste de tenir compte des difficultés dans lesquelles cette fermeture du lundi place les entreprises et les structures qui disposent d'une boîte postale ;

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le

ID : 073-217300672-20221003-2022D048-CC



- **DEMANDE** que la Poste reconsidère sa décision de fermeture à la journée du bureau le lundi, afin d'assurer la continuité des missions d'intérêt général dont elle a la charge, dépassant ainsi le seul critère de rentabilité économique dont elle se prévaut ;
- **DEMANDE** que cette motion soit également débattue au niveau de la Communauté de Communes du Canton de la Chambre.

Le maire, Mathilde SONZOGNI

